**RAPPORT N° 108** 

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017** 

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

**OBJET** 

Collège sur le site Euro-Méditerranée

Direction Générale Adjointe de l'Equipement du Territoire Direction de L'Education et des Collèges 12351

## **PRESENTATION**

Le Département est chargé de la planification des collèges et de la définition de leur secteur de recrutement, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social. A ce titre, les services départementaux mènent des études quantitatives et qualitatives sur les perspectives de croissance et d'évolution de la population scolaire des Bouches-du-Rhône.

Compte tenu de l'évolution des effectifs scolaires et du développement de l'établissement public Euro-Méditerranée, vous avez approuvé, par délibération en date du 17 juillet 2015, le principe de la construction d'un nouveau collège à vocation internationale de 500 places, sur un terrain de 4.500 m² environ situé rue Cazemajou, dans le 15° arrondissement de Marseille, et proposé par l'établissement public.

Ce nouveau collège a en conséquence, ainsi qu'en dispose l'article R 311.7 du code de l'urbanisme, été inscrit au programme des équipements publics de la ZAC Littorale, approuvé par arrêté préfectoral du 19 octobre 2015.

Toutefois, le collège international ayant vocation à être intégré dans une cité internationale, sur un autre site restant à définir, en partenariat avec la Ville et la Région, il s'avère nécessaire de favoriser d'autres projets sur ce territoire, au vu des capacités nécessaires à terme. Ainsi, un collège privé innovant pourrait s'implanter sur le terrain pressenti de la rue Cazemajou. Le Département souhaite aider à la réalisation de ce projet, qui veut permettre l'accomplissement de l'enfant en engageant l'équipe éducative à son service, avec une volonté d'ouverture sur le quartier et de mixité sociale.

Je vous propose en conséquence de rapporter la délibération du 17 juillet 2015, de façon à permettre à l'établissement public Euro-Méditerranée de demander au préfet une modification du programme des équipements publics pour la réalisation de ce projet.

## **PROPOSITIONS**

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL